



# Province de Québec Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal, séance du conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 12 juin 2023, à 19:30.

À l'assemblée du conseil municipal étaient présents:

**Mairesse :** Audrey Sénéchal

**Conseillères :** Line Rondeau, Marie-Josée Bibeau

**Conseillers :** Olivier Plante, Bernard Coutu, Gilles Côté, Michel Allard

Le quorum est constaté.

Était aussi présent Marc-André Brûlé, Directeur général, Greffier et Trésorier.

## Points statutaires :

1. Registre des présences et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue

Mme Audrey Sénéchal agit à titre de présidente d'assemblée et constate le quorum à **19h32**, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Registre des présences et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des Procès-verbaux des séances de mai
5. Présentation de la situation financière et approbation des dépenses
6. Présentation de l'audit 2022
7. Renouvellement du mandat d'audit pour 2023
8. Faits saillants 2022 et déclaration des salaires 2022
9. Déclaration d'intérêts pécuniaires
10. Demandes citoyennes

### Résolutions du Conseil

11. Création d'un profil AccèsD et émission d'une Carte d'accès pour soutien administratif
12. Demande au Programme de soutien à l'action bénévole pour la Coop Santé
13. Profilage des fossés
14. Déneigement Généreux
15. Peinture murs salle communautaire
16. Réparation de fondations
17. Accompagnement pour règlementation en matière de salubrité résidentielle

### Points d'information

18. Correspondance reçue
19. Suivis de la direction générale
20. Divers

### Clôture

21. Période de questions du public
22. Levée de l'assemblée

2023-06-103

Il est proposé par Bernard Coutu et appuyé par Michel Allard d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.



#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

2023-06-104

Le greffier est dispensé de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Il est proposé par Line Rondeau et appuyé par Olivier Plante d'adopter les procès-verbaux des rencontres ordinaire et extraordinaire du 8 et 23 mai tel que présentés.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-06-105

#### 5. Présentation de la situation financière et approbation des comptes à payer

Le directeur général a déposé la liste des paiements émis pour le mois de mai.  
Le directeur général a déposé le sommaire des encaissements reçus en mai.  
Le directeur général a déposé la conciliation bancaire au 31 mai.  
Le directeur général a déposé la liste des paiements à autoriser.

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| <b><u>Total des paiements émis en mai</u></b>        | <b><u>6 127.31 \$</u></b>   |
| <b><u>Total des encaissements en mai</u></b>         | <b><u>121 081.70 \$</u></b> |
| <b><u>Total des dépenses à autoriser en juin</u></b> | <b><u>90 668.90 \$</u></b>  |
| <b><u>Compte à la caisse au 31 mai 2023</u></b>      | <b><u>263 025.28 \$</u></b> |
| <b><u>Placement ET1</u></b>                          | <b><u>219 893.64 \$</u></b> |
| <b><u>Placement ET2</u></b>                          | <b><u>6 577.93 \$</u></b>   |

2023-06-106

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Bernard Coutu et appuyé par Marie-Josée Bibeau.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 6. Présentation de l'audit 2022

Le directeur général présente le rapport de l'audit 2022 proposé par DCA.

2023-06-107

Il est proposé par Michel Allard et appuyé par Line Rondeau d'accepter le dépôt d'audit de conformité.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 7. Renouvellement des mandats de l'auditeur

2023-06-108

Selon l'offre de services reçue le 12 juin 2023 de la part du cabinet DCA;  
**Mandat #1 - Conciliation de la comptabilité et préparation du dossier de fin d'année**  
Honoraires professionnels : entre 2 000 \$ et 5 000 \$ (plus taxes applicables).  
**Mandat # 2 – Audit du rapport financier**  
Honoraires professionnels estimés : 10 500 \$ (plus taxes applicables).  
**Mandat # 3 – Audit Recyc-Québec**  
Honoraire professionnel : 1 450 \$ (plus taxes applicables).  
**Total** : entre 13 950,00\$ et 16 950,00\$ plus taxes applicables.



# Province de Québec Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal, séance du conseil

Il est proposé par Gilles Côté et appuyé par Olivier Plante de renouveler le mandat d'audit de conformité du cabinet DCA pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 8. Faits saillants 2022 et déclaration des salaires

2023-06-109

Membres du conseil,  
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, lequel ont été déposés précédemment.

Les revenus de fonctionnement et investissement pour l'année 2022 ont été de **543 599 \$**, alors que les charges se sont élevées à **321 380 \$**. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements de **151 723 \$**

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2022 s'élevait à **66 257 \$**

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a été effectuée par la firme DCA.

Les états financiers reflètent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2022.

|   | <b>MAIRESSE</b>  | <b>CONSEILLERS</b>      |
|---|------------------|-------------------------|
| Rémunération et allocation de dépenses des élus | <b>7 935 \$</b>  | <b>2 340 \$ chacun*</b> |
| Rémunération et allocation de la MRC d'Autray   | <b>12 202 \$</b> |                         |

Josée Dallaire a reçu 1 040 \$ et Olivier Plante a reçu 910 \$ pour leur portion respective de mandat partiel.

Il est proposé par Gilles Côté et appuyé par Line Rondeau d'accepter le dépôt des faits saillants et la présentation de la rémunération des élus municipaux.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 9. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Olivier Plante présente sa déclaration d'intérêts pécuniaires



# Province de Québec Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal, séance du conseil

## 10. Demandes citoyennes

### a) Installation de radars éducatifs

- a. Mme Danielle Forest résidant au 881, rue Principale, a communiqué par courriel sa préoccupation quant à la vitesse excessive des véhicules automobiles dans le village. Elle aimerait que la municipalité se penche sur la possibilité d'installer un radar éducatif ou autre mesure de mitigation de la vitesse.

Des démarches au niveau des coûts pour l'équipement et des subventions disponibles seront enclenchées par la direction générale.

## Projets de Règlement

Aucun nouveau projet de règlement n'est présenté ce mois-ci

## Résolutions du conseil

### 11. Création d'un profil AccèsD et émission d'une carte d'accès pour soutien administratif

2023-06-110

Il est proposé par Bernard Coutu et appuyé par Olivier Plante de  
Créer une carte pour Annie Leduc et confier la clé du coffret de dépôts combinés  
Créer un profil Accès D pour initier des transactions à autoriser pour le compte de la  
Municipalité

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 12. Demande au Programme de Soutien à l'Action Bénévole (PSAB) pour la Coop Santé

2023-06-111

Il est proposé par Line Rondeau et appuyé par Michel Allard de compléter et envoyer le formulaire de dépôt d'une demande de soutien de 2000\$ au Bureau de la Ministre Mme Caroline Proulx dans le cadre du programme PSAB pour remettre les sommes reçues à la Coopérative santé du grand Brandon dont nous sommes membres, à titre de contribution au nom de la municipalité.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 13. Profilage des fossés

2023-06-112

Soumission reçue de Christian Ducharme pour le profilage des fossés le long des routes de la municipalité au montant de 1140\$+tx

Il est proposé par Bernard Coutu et appuyé par Michel Allard de contracter les services de Christian Ducharme pour effectuer la tâche.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.



#### 14. Déneigement Généreux

2023-06-113

Il est proposé par Line Rondeau et appuyé par Gilles Côté de procéder au paiement des sommes retenues sur la facture 013738 en fonction de l'entente convenue avec Les entreprises Généreux.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 15. Peinture murs salle communautaire

2023-06-114

Il est proposé par Michel Allard et appuyé par Olivier Plante de se procurer le matériel nécessaire et d'ajouter à la liste de travaux de M. Daniel Ercolino de repeindre les murs de la salle communautaire du centre.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 16. Réparation de fondations

2023-06-115

4 entreprises ont été sollicitées par la municipalité pour effectuer les travaux de réparation aux fondations du bâtiment municipal.

Construction Déziel  
Construction Ratelle  
Construction MS  
Constructions JP3

3 soumissionnaires ont refusé d'exécuter les travaux, dus à leur calendrier trop chargé.

Il est proposé par Gilles Côté et appuyé par Marie-Josée Bibeau de procéder aux réparations nécessaires selon l'estimation budgétaire reçue de Constructions JP3 au montant de 11000\$ plus taxes applicables.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 17. Accompagnement pour règlementation en matière de salubrité résidentielle

2023-06-116

Action Logement Lanaudière est un organisme de défense des droits des locataires qui propose aux municipalités un accompagnement pour le partage des bonnes pratiques en matière de règlementation sur la salubrité résidentielle. L'organisation souhaite que les municipalités Lanaudoises entament des travaux visant à se doter de règlementation adéquate.

Il est proposé par Bernard Coutu et appuyé par Line Rondeau.

De ne pas donner suite à la demande d'Action Logement Lanaudière.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Province de Québec  
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal, séance du conseil

18. Correspondance reçue

19. Rapport de la direction générale

- a) Avis de dépôts des ministères
  - a. 97312,22\$ reçus des ministères en mai MTQ, MAPAQ et MAMH
- b) Travaux effectués
  - a. Nivelage
  - b. Abat-poussière
  - c. Traitement de fissures
  - d. Marquage
  - e. Travaux compensatoires
  - f. Nettoyage des tapis
- c) Ressources humaines
  - a. Transmission de dossiers nouvelle direction
  - b. Accueil et intégration ressource soutien administratif
- d) Ressources informatiques
  - a. Migration des courriels
  - b. Borne wifi
  - c. Matériel informatique FRR

20. Divers

Clôture

21. QUESTIONS DU PUBLIC

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-117

À **20h49**, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Line Rondeau et appuyée par Marie-Josée Bibeau.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**-Original signé-**

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénéchal  
Mairesse

**-Original signé-**

\_\_\_\_\_  
Marc-André Brûlé  
Directeur Général, Greffier & Trésorier

Je, Audrey Sénéchal, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**-Original signé-**

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénéchal  
Mairesse